

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

Séance du 23 septembre 2025

Nombre de Conseillers

• en exercice 13

• présents 11

votants 13

(dont 2 procurations)

• Excusées 2

• Absents

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire.

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Date d'affichage : 16 septembre 2025

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Serge BARBASTE ; Jean-Claude BARRAILLE ; René ALIÉS ; Vincent COUSINIÉ ; Thierry CALS ; Christophe BRENAC

Mmes : Christiane MADAULE ; Martine CROS ; Nathalie FAUGERAS ; Sandrine EPIPHANE

Excusées : Mme Jocelyne GALINIER (procuration à Mme Christiane MADAULE) ; Marie-Christine LAURES (procuration à M Jean-Claude BARRAILLÉ)

Mme Martine CROS a été désignée secrétaire de séance

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose aux membres présents du conseil une modification de l'ordre du jour :

- Décision modificative n°5 : Complément de programme en investissement : travaux à Pioch d'Azou suite aux intempéries
- Modification du plan de financement : opération rénovation des bâtiments communaux

Après concertation le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (dont 2 voix par procuration) le rattachement de ces délibérations

Récapitulatif des Actes de la collectivité pour publication

N° délibération	
23092025_01	Décision modificative n°4 – correction du budget 2025 Adoptée à l'unanimité (dont 2 voix par procuration)
23092025_02	Décision modificative n°5 – complément programme investissement Opération : intempéries Pioch d'Azou Adoptée à l'unanimité (dont 2 voix par procuration)
23092025_03	Modification du plan de financement Opération : rénovation des bâtiments communaux Adoptée à l'unanimité (dont 2 voix par procuration)
23092025_04	Modification du tableau des conseillers Adoptée à l'unanimité (dont 2 voix par procuration)

Commission travaux

- Rénovation des bâtiments communaux : les 2 pompes à chaleur ont été posées, leur mise en route est programmée vendredi 26 septembre.
Un chauffe-eau a été placé salle des associations et un autre dans les toilettes de la mairie.
Le parquet de la mairie et le carrelage prévu pour la salle des associations sera réalisé mi-octobre.
Nous attendons les rideaux pour la salle des associations

- Construction d'un local technique : ce programme n'a pas été retenu par la Préfecture, mais nous pouvons le représenter avant la fin du mois d'octobre.
Nous devons décider du choix de la structure : bois ou métallique ?
Après concertation le choix d'une structure métallique a été retenu. Nous allons demander une réactualisation des devis pour adresser une nouvelle demande de subvention auprès de la Préfecture.

Salle de la Vierge : Nous avons reçu une demande d'occupation de cette salle dans le cadre d'une installation d'un atelier/commerce.

Avant toute mise à disposition de cette salle, nous devons changer le radiateur (vieux et énergivore) par la même occasion, une réflexion sur le chauffage (plafond chauffant) des 2 salles de l'ancienne école déjà occupées ainsi que la MJC doit être menée.

Une participation financière sera demandée pour l'occupation de la salle de la Vierge du même montant que les loyers des autres salles, soit 100 € mensuel. Un point sera fait après un an d'utilisation au vu de la consommation électrique.

Zone Ux le barthillou : une promesse de vente a été signée chez Maître Bouissou, notaire, et maître Du Fretay, notre notaire, avec une clause d'indemnisation d'immobilisation de 10 %, si la vente ne se réalisait pas entre M Maini et la mairie.

Courrier de la Mairie de Castres : Des riverains de la commune de Castres souhaitent acquérir le chemin rural situé au lieux dit « les Gourgs ». Ce chemin a une continuité sur la commune de Noailhac allant « des Gourgs » vers « la route de Malacan ». La mairie de Castres nous demande notre avis sur cette cession.

En réponse à leur demande un courrier sera adressé en mentionnant notre position :

« A l'occasion d'un recensement des chemins ruraux qui a été effectué, le conseil municipal a retenu le principe de conserver les chemins ruraux dans la mesure où une continuité existe par un prolongement sur les communes voisines »

Adressage avenue Charles Tailhades : de nouvelles constructions de maisons d'habitation ont été et seront réalisées sur cette avenue. Nous rencontrons un problème de numérotation. Une réflexion sera menée afin de définir au mieux un numérotage approprié.

Contrat d'apprentissage : nous avons passé une annonce pour un contrat d'apprentissage Nous avons reçu un jeune qui a fait une semaine d'immersion mais il ne nous a pas été possible de concrétiser un contrat. A ce jour pas d'autre candidat ne s'est manifesté.

Gestion du risque animalier : la Préfecture demande aux communes de prendre en charge les risques liés aux animaux qui divaguent ou sont blessés en bord de route par une convention avec un service vétérinaire. Les frais qui peuvent en résulter seraient à la charge de la commune, si le propriétaire n'est pas identifié.

Commémoration du 11 novembre : la commémoration du 11 novembre est programmée le **08 novembre 2025**, à 10h30 place de la Mairie en présence de la musique départementale des Pompiers d'Albi.

Marché de Noël : une réunion est programmée pour le 16 octobre 2025 à 18h30 à la mairie pour organiser cette manifestation avec tous les participants.

Questions diverses

La communauté d'Agglomération va réaliser un passage de caméra dans les canalisations de la rue de la Fontaine en souhaitant comprendre le problème de remontée des eaux pluviales lors de fortes pluies.

Les travaux aux bassins de la lagune ont démarré. Une réunion de chantier est prévue le 30 septembre à 14h.

Nous avons eu une démonstration de nettoyage de la façade de l'église effectuée par un drone. Nous avons demandé un devis pour son nettoyage.

La route départementale (RD93) sera fermée du 06 au 10 octobre par des travaux de busage au lieu-dit « le Pesc ».

Le rapport du prix et de la qualité du Service VEOLIA laisse apparaître une bonne qualité de l'eau. Le tarif au m² d'eau était de 2.88 € en 2024, il est à 2.95€ pour 2025. Ce rapport est consultable en Mairie.

Nous avons reçu l'autorisation de curer le canal et de buser une partie défectueuse qui part de la chaussée de « la Belotterie » vers le jardin Cabrol. Les travaux seront réalisés samedi 09 avec les riverains de ce canal, à frais partagés.

Information de la Préfecture : le réseau 2G prendra fin en 2026, le réseau 3G en 2028.

Nous avons reçu les doléances d'une riveraine de la rue Gaston Sagnes : la limitation de vitesse à 30km n'est toujours pas respectée.

La séance est levée par M Mathieu, Maire, à 22h07